



ÉPARGNER POUR SES PROJETS FUTURS

JEUNES

LE PETIT GUIDE PRATIQUE
POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUTE L'ANNÉE

Document non contractuel



ÉPARGNER POUR SES PROJETS FUTURS

Comment puis-je mettre dès maintenant de l'argent de côté pour de futurs projets ?

Pour financer de futurs projets, il est utile de mettre un peu d'argent de côté régulièrement.



Épargner pour préparer l'avenir

Épargner régulièrement en mettant en place un abonnement, c'est épargner sans y penser.

C'est également l'occasion de constituer un capital sans contrainte, pour de futurs projets et investissements, tels que l'achat immobilier.

Épargner pour des projets à plus court terme ou moyen terme

Épargner pour des projets à court terme ou moyen terme, l'achat d'une voiture, d'un ordinateur, ou encore un projet de voyage à l'étranger.

LE LIVRET JEUNE⁽¹⁾ (12-25 ANS)

Le Livret Jeune est un compte d'épargne rémunéré dédié aux 12-25 ans.

Idéal pour tous ceux qui souhaitent placer leurs économies⁽²⁾ ou leurs rentrées d'argent régulières, il permet de se constituer et de gérer en toute sécurité une première épargne. Les versements et les retraits sont libres et gratuits⁽⁴⁾. Il offre une rémunération plus avantageuse que le livret A.

LE LIVRET A⁽³⁾

C'est un livret d'épargne qui permet une grande liberté. En effet, les versements et les retraits sont libres et gratuits⁽⁴⁾ pour une disponibilité maximale. Sa rémunération fixée par l'Etat est intéressante.

LE PEL⁽⁵⁾

Le Plan Epargne Logement (PEL) est un produit d'épargne logement créé en 1965 qui permet de bénéficier, le moment venu, d'un prêt à des conditions avantageuses pour l'achat d'un bien immobilier. Il constitue donc un placement intéressant lorsque l'on souhaite préparer l'avenir sans y penser. Le montant minimum à verser par mois est de 45 €.

@ Pour plus d'informations rubrique « épargner »

(1) Une même personne ne peut détenir qu'un seul Livret Jeune. (2) Solde minimum : 10 euros. (3) Une même personne ne peut détenir qu'un seul Livret A. (4) Versements et retraits de 10 € minimum. (5) Il ne peut être ouvert qu'un Compte Epargne Logement par personne physique. Le Prêt Epargne Logement est accordé aux titulaires d'un PEL et/ou d'un CEL, au terme de la période d'épargne pour financer l'acquisition d'immeubles à usage d'habitation. Sous réserve du respect des dispositions réglementaires du Prêt Epargne Logement et d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'épargne locale, prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



ÉPARGNER POUR SES PROJETS FUTURS

L'Assurance-Vie : qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

L'assurance-vie est un contrat qui permet, avant tout, de réaliser un placement financier sur le long terme.

Comment ça fonctionne ?

Lorsque vous souscrivez un contrat d'Assurance Vie, vous confiez votre argent à un établissement pour qu'il le fasse fructifier pendant une durée déterminée ou durant toute votre vie. L'objectif ? Se constituer un capital à terme, anticiper un projet immobilier ou même préparer sa future retraite.

Deux choix d'investissements possibles : fonds en euros (sécurisés mais moins rémunérateurs) ou unités de compte (plus rémunératrices mais présentent en contrepartie un risque de perte en capital).



Ou alors une répartition entre ces deux choix d'investissement.

LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

@ Prenez rendez-vous en ligne pour un conseil personnalisé selon votre besoin





CAISSE D'ÉPARGNE



Pour plus d'informations, consultez notre site
www.caisse-epargne.fr/loire-centre

EN SAVOIR +

**RDV
en ligne**

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 «transactions sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex. DIRDEV 03/2019. © Création : Com'il se doit - Agence de communication Tours - www.comilsedoit.fr .